



RAPPORT DE GESTION
2024
**COMMUNE DE
HAUT-INTYAMON**



COMMUNE DE
HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve
026 928 40 40

www.haut-intyamon.ch

commune@haut-intyamon.ch

Sommaire

1. Activités 2024	page 3
a. Population.....	page 3
b. Naturalisations.....	page 3
c. Personnel communal.....	page 4
d. Aperçu de la construction	page 5
2. Activités du Conseil communal.....	page 5
a. Séances du Conseil Communal.....	page 5
b. Commissions diverses.....	page 6
c. Principaux objets communaux à l'étude ou en voie de réalisation	page 8
3. Finances communales	page 9
a. Introduction	page 9
b. Spécificités	page 10
c. Quotité d'impôt	page 10
d. Droit et application	page 10
e. Règlement des finances.....	page 12
4. Quotité d'impôt et taxes.....	page 13
a. Quotité d'impôt	page 13
b. Taxes communales	page 14
5. Rapport sur les comptes	page 15
a. Clôture du compte de résultat.....	page 15
b. Comptes de résultats par nature	page 16
c. Comptes de résultats par fonction	page 16
d. Comptes des investissements par nature.....	page 19
e. Comptes des investissements par fonction.....	page 19
f. Bilan	page 20
g. Tableau des flux de trésorerie.....	page 21
h. Annexes aux comptes.....	page 22
6. Bases légales	page 32

I. Activités 2024

a. Population

Population au 31.12.2024

Etablie : 1770

Suisses établis : 1434

Etrangers établis : 336

Permis B : 105

Permis C : 224

Permis L : 6

Permis F : 1

(En attente d'autorisation : 3)

Séjour : 8

Suisses en séjour : 7

Etrangers en séjour : 1

Naissances et décès

Il y a eu 19 naissances et 9 décès enregistrés dans la commune

Doyenne et doyen

Au 31 décembre 2024, la doyenne est de 1925

En 2024, 4 personnes ont fêté leurs 90 ans.

b. Naturalisations

Au 31.12.2024, La commission de naturalisations est composée de 5 citoyens :

Madame Karine Beaud

Madame Juliane Torrent

Monsieur Philippe Dufour

Monsieur Christian Grangier

Monsieur Claude Marguet

Conformément à la LDCF (art. 43 al. 3), les commissions communales ont la possibilité de statuer sur dossier, pour autant que le dossier de la personne requérante démontre une intégration parfaitement aboutie. En 2024, la Commission de naturalisations n'a examiné aucun dossier.

c. Personnel communal

Effectif du personnel de la commune au 31.12.2024

Administration	3	temps partiels
(Secrétariat, contrôle de l'habitant)	1	apprentie
Finances	2	temps partiels
Technique	1	temps partiel
Edilité	3	plein temps
	1	temps partiel
Eaux	1	plein temps
Bâtiments	1	plein temps
Déchetterie	2	temps partiel
	2	auxiliaires
Accueil extra-scolaire	1	plein temps
	2	temps partiel
Bâtiments (conciergerie)	8	temps partiels

Mutations 2024

Arrivées

Beaud-Ropraz Karine	Conseillère communale
Bard Lucie	Déchetterie
Bally Aline	Accueil extrascolaire
Both François	Conseiller communal
Castella Gilles	Conciergerie
Chevigny Alia	Conseillère communale
Espin Jordi	Bâtiments, responsable
La Bella Catherine	Déchetterie
Pernet Malica	Accueil extrascolaire, responsable
Saugy Valentin	Conseiller communal

Départs

Amimi Younes	Accueil extrascolaire
Bouzenada Sotta Céline	Conseillère communale
Castella Romain	Conseiller communal
Chevigny Alia	Conseillère communale
Kolly-Huser Nathalie	Déchetterie / Accueil extrascolaire
Giroud Jean-Charles	Edilité
Meyer Pierre	Bâtiment
Privet Cédric	Conseiller communal
Pugin Florence	Conciergerie
Pythoud Josiane	Déchetterie
Théraulaz Monique	Conciergerie

d. Aperçu de la construction

Le nombre de dossiers de construction déposés et traités durant l'année 2024 se monte à 38. 37 permis ont été délivrés.

Les demandes d'autorisation principales sont :

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Remplacement de chauffage par pompe à chaleur
- Construction d'habitation et abri de jardin
- Construction de murs de soutènement
- Diverses demandes en procédure simplifiée

2. Activité du conseil communal

a. Séances du Conseil Communal

Le Conseil communal

Au 31 décembre 2024, Le Conseil communal était composé de 7 membres et s'est réuni à raison d'une fois par semaine en séance, le lundi soir à 19h00 (environ 44 séances ordinaires par an selon le calendrier).



Boris Fringeli,
Syndic



Corine Sigrist,
Vice-Syndique



Marc Beaud,
Conseiller communal



Beaud-Ropraz Karine
Conseillère communale



Both François,
Conseiller communal



Nicolas Haymoz,
Conseiller communal



Saugy Valentin,
Conseiller communal

En 2024, Mme Karine Beaud-Ropraz et MM. François Both et Valentin Saugy, ont intégré le Conseil Communal en remplacement de MM. Romain Castella et Cédric Privet et Mmes Céline Bouzenada Sottas et Alia Chevigny.

b. Commissions diverses

La commission de bâtisse

La Commission de bâtisse, dédiée à la construction de la nouvelle école de Neirivue, est composée de 9 personnes émanant du Conseil communal, de la population et des enseignants du cercle scolaire. La Commission de bâtisse s'est réunie pour la dernière fois le 4 septembre 2024

Fringeli Boris, Syndic
Beaud Marc, Conseiller communal
Barthe Laura
Privet Cédric
Favre Samuel
Bussard Valérie
Despontin Jean
Fragnière Nadia



La démission de M. Chevigny a été effective à compter du 16 septembre 2024. En raison de la proximité de l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle école, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La Commission Seniors

La Commission Seniors est présidée par la Conseillère communale en charge des affaires sociales et a été mise en place dans le cadre du concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Haut-Intyamon, à la demande du Canton. La Commission se rencontre à raison de 6 séances annuelles et selon l'agenda des manifestations prévu en début d'année.

Sigrist Corine, Vice-Syndique
Beaud Jacqueline
Duding Marie-Christine
Grangier Guy
Henrotin Caroline
Pythoud Simone



La Commission financière

La Commission financière se rencontre, au minimum, deux fois par année afin d'examiner le budget et les comptes de la Commune. Elle transmet un préavis lors de l'assemblée communale.

Beaud Lisa

Both-Romanens Valérie

Burnand Lionel

Gétaz Claude

Verschuur Robert, président

M. Marc Delacombaz a été élu à la commission financière lors de l'assemblée du 9 décembre 2024 en remplacement de M. Lionel Burnand.

c. Principaux objets communaux à l'étude ou en voie de réalisation

Remise en état de la piste forestière « Grosse Chia »	Terminé
Reprise de la télégestion du réseau d'eau	Terminé
Remplacement de la conduite d'eau aux Allières	En cours
Interconnexion chauffage à distance	En cours
Nouvelle école de Neirivue	En cours
Etude liaison piétonne Lessoc – Lessoc gare	En cours

3. Finances communales

a. Introduction

La commune de Haut-Intyamon a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1er janvier 2022. Ce passage aux normes MCH2 est une étape exigeante, mais cruciale pour la commune.

- Principe de « true and fair view » :
Les comptes annuels et leurs annexes doivent donner une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la collectivité.

Ce principe de base induit des changements de pratique sur :

- > L'inventaire et la valorisation du patrimoine
- > La distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier
- > La notion d'amortissement
- > La constitution de réserves
- > etc....

- Nouveaux outils de gestion :
MCH2 introduit l'utilisation d'outils de gestion devant permettre un meilleur pilotage financier :

- > Nouveau plan comptable
- > Accent mis sur la classification par natures
- > Indicateurs financiers
- > Tableau flux de trésorerie
- > etc.

- Terminologie :
Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Résultats cumulés des années précédentes
Excédent de charges ou produits	Résultat annuel

- Réévaluation

La commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit :

- Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale selon les estimations effectuées par Gérance Giroud SA ;
- Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

- Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application l'article 43 alinéa 3 sur la loi sur les finances communales (LFCo).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art 45 sur la loi sur les finances communales (LFCo)

- En résumé

De ce travail conséquent, il est ressorti que les amortissements des 10 dernières années n'ont pas été suffisants. Le solde des opérations de retraitement est donc négatif. Selon le manuel MCH2, ce solde est directement porté en diminution du capital propre à la fin du premier exercice.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votés par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou n'aura pas de conséquence néfaste pour la commune.

b. Spécificités communales :

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets (couverture minimum exigée : 70%)

Ces trois services sont autofinancés.

c. Quotité d'impôt :

Pour l'année 2024, la quotité d'impôt reste inchangée soit 97.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base.

d. Droit et application :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.
- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

➤ En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- a) le bilan;
- b) le compte de résultats;
- c) le compte des investissements;
- d) le tableau des flux de trésorerie;
- e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé 2.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison.

➤ Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;
- i) spécialité temporelle : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;

- l) continuité : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

² En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

- a) clarté : les informations sont précises et compréhensibles ;
- b) fiabilité : les informations reflètent la réalité des faits ;
- c) neutralité : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

e. Règlement des finances :

Ce chapitre résume les règles principales concernant les comptes.

L'assemblée communale a adopté le 1^{er} décembre 2021 les réglementations suivantes :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 50'000.00. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 50'000.00.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 50'000.00.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à CHF 5'000.00 peuvent ne pas être listés.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle jusqu'à un montant de CHF 80'000.- par acte dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) Les cautionnements et autres garanties ;
- c) Les prêts et participations qui ne répondent pas aux conditions de sécurité et de rendement ;
- d) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Pour les actes entraînant des charges périodiques, le montant correspondant aux coûts estimés sur la durée de l'engagement, ou sur une durée de 10 ans si la durée de l'engagement n'est pas connue ou qu'elle est limitée.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

⁴ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

4. Quotité d'impôt et taxes communales

a. Quotité d'impôt

Les comptes 2024 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base, soit :

- impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 97%
- impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 97%
- Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale 2.5‰

b. Taxes communales

➤ Taxes de l'approvisionnement en eau potable (règlement 2011)

Prix hors TVA 2,5%

Taxe de raccordement (taxe unique)	CHF	2000.00
Taxe de raccordement unité locative (taxe unique)	CHF	300.00 /unité
Abonnement (90m3 forfait)	CHF	324.00
Location de compteur :		
- Jusqu'à 1 pouce	CHF	25.00
- Par 1/4 de pouce suppl.	CHF	5.00
Prix de l'eau consommée au m3*	CHF	3.60

*tarif dégressif dès plus de 1'000 m3

➤ Taxes du traitement des eaux (règlement 2007) :

Prix hors TVA 7,7%

Taxe de raccordement eau usées (unique)	CHF	5.10/m2 X IUS
Taxe de raccordement eaux pluviales (unique)	CHF	2.05/m2
Taxe fixe par unité locative	CHF	2695.00
Taxe épuration eau consommée	CHF	1.30/m3
Taxe de base à la surface	CHF	0.25/m2

➤ Taxes déchets :

Taxe de base annuelle :

Ménage 1 personne	CHF	50.00
Ménage 2 personnes	CHF	85.00
Ménage 3 personnes	CHF	105.00
Ménage 4 personnes	CHF	125.00
Ménage 5 personnes et plus	CHF	140.00
Résidences secondaires	CHF	85.00
Commerces et restaurants	CHF	330.00
Buvettes & hôtellerie (RB&B)	CHF	160.00

➤ Taxes d'inhumations :

Taxe d'entrée cimetière pour personnes hors commune	CHF	800.00
Taxe d'entrée cimetière pour pers. hors commune avec famille	CHF	600.00
Taxe d'utilisation Columbarium (concession)	CHF	300.00

➤ Taxe d'exemption du Service du Feu

Taxe annuelle de 21ans à 40ans	CHF	150.00
--------------------------------	-----	--------

➤ Taxe/Impôt sur les chiens

Par animal	CHF	100.00
------------	-----	--------

5. Rapport sur les comptes 2024

Le Conseil communal soumet les comptes 2024, dont les résultats sont les suivants :

Total des charges : **8'453'433.49 CHF**

Total des revenus : **11'417'681.58 CHF**

Résultat (bénéficiaire) : **2'964'248.09 CHF**

Les comptes 2024 sont bénéficiaires à hauteur de **2'964'248.09 CHF**. Le budget 2024 prévoyait un déficit de **520'197.80 CHF**.

Ce bénéfice exceptionnel est principalement dû à la valorisation au patrimoine financier des bâtiments et parcelles mis en vente. Cette valorisation atteint le montant de 2'600'582.37 CHF.

Ancien atelier de couture, Neirivue	500'582.37 CHF
Ecole, Albeuve	500'000.00 CHF
Ecole, Montbovon	480'000.00 CHF
Ancienne école, Neirivue	550'000.00 CHF
Ancien local du feu, Neirivue	190'000.00 CHF
Parcelles Neirivue	<u>380'000.00 CHF</u>
Total	<u>2'600'582.37 CHF</u>

a. Clôture du compte de résultat

Comptes	Libellés	Comptes 24	Budget 24	Comptes 23
30-31-33-35-36-37	Charges d'exploitation	7'767'610.33	7'866'528.90	8'003'759.93
40-41-42-43-45-46	Revenus d'exploitation	8'178'278.92	7'557'371.10	8'409'267.67
	Résultat de l'activité d'exploitation	410'668.59	-309'157.80	405'507.74
34	Charges financières	476'235.11	620'712.00	403'456.83
44	Revenus financiers	3'020'321.43	409'672.00	424'543.03
	Résultat provenant de financement	2'544'086.32	-211'040.00	21'086.20
	Résultat d'exploitation	2'954'754.91	-520'197.80	426'593.94
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	3'905.00
48	Revenus extraordinaires	9'493.18	0.00	600.00
	Résultat extraordinaire	9'493.18	0.00	-3'305.00
39	Imputations internes	209'588.05	50'015.00	132'210.05
49	Imputations internes	209'588.05	50'015.00	132'210.05
	Total imputations internes	0.00	0.00	0.00
	Comptes de résultat	2'964'248.09	-520'197.80	423'288.94

b. Compte de résultats selon les natures

CHARGES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	1'137'985.37		1'190'626.75		1'031'471.70	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'798'003.16		1'822'033.00		1'875'219.68	
33 Amortissement du patrimoine administratif	388'685.66		423'380.30		342'907.20	
34 Charges financières	476'235.11		620'712.00		403'456.83	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	194'427.56		172'440.05		179'617.15	
36 Charges de transferts	4'248'508.58		4'258'048.80		4'574'544.20	
37 Subventions redistribuées	0.00		0.00		0.00	
38 Charges extraordinaires	0.00		0.00		3'905.00	
39 Imputations internes	209'588.05		50'015.00		132'210.05	
					0.00	
3 Total des charges	8'453'433.49		8'537'255.90		8'543'331.81	

REVENUS	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux		5'390'986.90		4'791'500.00		4'574'886.85
41 Patentes et concessions		274'980.90		245'150.00		243'433.10
42 Taxes et redevances		1'480'506.55		1'450'500.00		1'543'599.69
43 Revenus divers		0.00		0.00		
44 Revenus financiers		3'020'321.43		409'672.00		424'543.03
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		0.00		1'473.35		968'956.05
46 Revenus de transferts		1'031'804.57		1'068'747.75		1'078'391.98
47 Subventions à redistribuer		0.00		0.00		0.00
48 Revenus extraordinaires		9'493.18		0.00		600.00
49 Imputations internes		209'588.05		50'015.00		132'210.05
						0.00
4 Total des revenus		11'417'681.58		8'017'058.10		8'966'620.75

REVENUS	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultat	2'964'248.09			520'197.80	423'288.94	
9 Comptes de clôture	2'964'248.09			520'197.80	423'288.94	

c. Compte de résultats selon les fonctions

Compte de résultat	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart	Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		Charges	Revenus
0 Administration générale	928'731.64	737'653.27	973'047.00	249'197.00		861'233.16	243'316.10
Excédent de produits / charges		191'078.37		723'850.00	-532'771.63		617'917.06
1 Ordre et sécurité publics - défense	180'049.51	68'561.63	180'714.45	60'165.35		587'846.88	949'800.17
Excédent de produits / charges		111'487.88		120'549.10	-9'061.22	361'953.29	
2 Formation	2'628'557.68	1'819'413.05	2'454'391.90	274'932.00		2'379'222.80	288'901.80
Excédent de produits / charges		809'144.63		2'179'459.90	-1'370'315.27		2'090'321.00
3 Culture - sports - Loisirs	213'460.33	7'226.10	203'233.35	8'000.00		164'123.85	8'817.40
Excédent de produits / charges		206'234.23		195'233.35	11'000.88		155'306.45
4 Santé	708'727.60	20'108.20	739'741.25	5'000.00		661'710.00	34'413.80
Excédent de produits / charges		688'619.40		734'741.25	-46'121.85		627'296.20
5 Affaires sociales	847'128.20	7'114.00	849'034.20	7'200.00		795'625.30	23'283.00
Excédent de produits / charges		840'014.20		841'834.20	-1'820.00		772'342.30
6 Trafic et télécommunication	730'990.79	49'738.63	789'998.85	18'067.65		787'441.62	20'871.33
Excédent de produits / charges		681'252.16		771'931.20	-90'679.04		766'570.29
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'192'078.01	1'454'016.89	1'222'417.15	1'102'024.50		1'392'599.30	1'197'094.42
Excédent de produits / charges		261'938.88		120'392.65	141'546.23		195'504.88
8 Economie publique	406'706.30	46'233.52	430'496.55	30'429.60		347'924.17	134'738.46
Excédent de produits / charges		360'472.78		400'066.95	-39'594.17		213'185.71
9 Finances et impôts	617'003.43	7'207'616.29	694'181.20	6'262'042.00		565'604.73	6'065'384.27
Excédent de produits / charges		6'590'612.86		5'567'860.80	1'022'752.06	5'499'779.54	
Totaux	8'453'433.49	11'417'681.58	8'537'255.90	8'017'058.10		8'543'331.81	8'966'620.75
Excédent de produits / charges	2'964'248.09			520'197.80		423'288.94	

Commentaires aux comptes :

Seules les variations significatives (écarts supérieurs à CHF 25'000.– par rapport au budget 2024) sont mentionnées ici. Sont également relevées les charges non budgétées, les économies importantes ainsi que les écarts justifiés par des comparaisons avec les comptes 2023 ou antérieurs, lorsque cela est explicitement indiqué.

0. Administration générale

01 Législatif et exécutif

La vacance d'un siège au sein du Conseil durant l'année 2024 a engendré une diminution des charges de cette fonction.

0210 Administration des finances et contributions

Un audit financier mené par la société Axalta, non prévu au budget, a généré une charge supplémentaire de CHF 10'755.–.

0220 Services généraux

Certaines prestations informatiques prévues par notre prestataire T2i n'ont pas été réalisées. Ces interventions sont reportées à 2025. Une économie de CHF 12'059.65 est constatée sur ce poste.

029 Immeubles – patrimoine administratif – Chauffage à distance (CAD)

2024 est le premier exercice intégrant une séparation comptable entre le mazout et le bois. Grâce à l'interconnexion avec le CAD de Gaby Beaud et aux améliorations techniques, les dépenses en mazout devraient devenir marginales.

Toutefois, le CAD a rencontré d'importants problèmes d'émission de particules. Une expertise a été confiée à l'HEIG-VD, pour un montant de CHF 5'863.40, non budgété. À cela s'ajoutent des coûts d'entretien supplémentaires de plus de CHF 9'000.–. Les températures clémentes ont par ailleurs freiné les ventes de chaleur.

2. Formation

2170 Nouvelle école de Neirivue

Conformément à l'article 4 du règlement des finances communales, les imputations internes sont comptabilisées dès CHF 5'000.–. Les intérêts sur le crédit de construction ont engendré une charge supplémentaire de CHF 152'967.10. En outre, le petit matériel d'entretien a été imputé aux comptes communaux plutôt qu'au crédit de construction.

2195 Transports scolaires

Ce poste comprend les frais de transports scolaires, les défraiements des patrouilleurs et la participation au cercle scolaire. Il présente un écart significatif par rapport au budget.

4. Santé

Les charges communiquées par le canton de Fribourg sont inférieures de CHF 46'161.85 au budget initial.

6. Trafic et télécommunication

6150 Routes communales

La vente du tracteur Valtra et de sa remorque à la société Zaugg & Ramseier AG a généré une recette de CHF 27'000.–.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7101 Approvisionnement en eau

Le poste « électricité » dépasse le budget de CHF 29'334.85. Bien qu'il regroupe plusieurs installations, cette augmentation s'explique principalement par la consommation élevée du réservoir de Chabloy Derrey. En parallèle, un montant de CHF 134'116.27 a pu être attribué à la réserve.

7201 Traitement des eaux usées

Cette fonction s'équilibre grâce à une attribution à la réserve de CHF 65'849.80. Toutefois, le fonds dédié au traitement des eaux usées est désormais déficitaire. Une révision de la taxation pour l'évacuation et l'épuration des eaux s'impose.

730 Gestion des déchets

La fonction « gestion des déchets » est, quant à elle, couverte à hauteur de 77 %.

9. Finances et impôts

	Comptes 24	Budget 24	Ecart
Impôts sur le revenu des personnes physiques	-3'204'086.35	-3'340'000.00	-135'913.65
Impôts sur le revenu des personnes physiques années préc.	-605'310.85	-100'000.00	505'310.85
Impôts sur les prestations en capital	-101'965.50	-80'000.00	21'965.50
Impôts sur la fortune des personnes physiques	-274'658.70	-248'000.00	26'658.70
Impôts sur la fortune des personnes physiques années préc.	-40'000.00	-50'000.00	-10'000.00
Impôts à la source	-97'424.05	-80'000.00	17'424.05
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	-109'456.95	-20'000.00	89'456.95
Impôts sur le capital des personnes morales	-15'164.15	-1'000.00	14'164.15
Impôts sur les gains immobiliers et les plus values	-188'814.20	-150'000.00	38'814.20
Impôts sur les mutations	-172'524.00	-135'000.00	37'524.00

9100 Impôts communaux

Les pertes sur débiteurs atteignent CHF 62'416.80. De plus, une correction du ducroire de CHF 16'000.– a été enregistrée.

Impôt sur le revenu des personnes physiques

Ce poste intègre la projection pour l'année fiscale 2024.

Impôt sur le revenu des personnes physiques – années précédentes

L'écart constaté par rapport aux comptes 2023 s'explique par l'absence d'estimation des contribuables non encore taxés. CHF 458'700.– proviennent des taxations définitives de 2022, auxquels s'ajoutent CHF 230'000.– liés aux revenus 2023 non encore taxés au 31 décembre 2024.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales

La prévision budgétaire établie en 2023 s'est révélée nettement sous-estimée. L'évaluation de l'impôt doit s'affiner.

Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values

Bien que de nature irrégulière, ce poste a généré des recettes satisfaisantes en 2024.

Impôt sur les mutations

Cet impôt irrégulier a bien fonctionné en 2024 malgré la nouvelle exemption des droits de mutations en cas d'achat d'un premier bien immobilier servant de résidence principale, ceci depuis le 1^{er} mars 2024.

9500 Part aux recettes sans affectation

L'exploitation soutenue de la carrière de l'Evi a permis une augmentation des recettes à hauteur de CHF 29'580.30.

9610 Intérêts passifs des engagements financiers

Le budget 2024 a été établi en août 2023, sur la base d'une dette de CHF 12'000'000.– à un taux de 2.65 % (taux du crédit de construction pour l'école de Neirivue).

Les deux consolidations partielles suivantes offrent des économies importantes :

- Tranche 1 : CHF 4'000'000.– à 1.53 %, échéance au 31.12.2026
 - Tranche 2 : CHF 4'500'000.– à 1.20 %, échéance au 31.10.2029
- Le taux du crédit de construction a également baissé à 2.2 %, générant un écart favorable de CHF 152'573.05.

963 Immeubles du patrimoine financier

9631 Alpagnes et domaine

Les coûts d'entretien sont inférieurs au montant prévu.

9633 Bâtiment "La Villa"

Les travaux de finalisation du système de chauffage, non anticipés au budget, ont engendré une charge supplémentaire de CHF 73'492.55.

d. Compte des investissements par nature

DEPENSES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7'485'795.49		12'012'000.00		6'176'792.45	
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00		0.00		0.00	
52 Immobilisations incorporelles	0.00		0.00		0.00	
54 Prêts	0.00		0.00		0.00	
55 Participations et capital social	0.00		0.00		513'400.00	
56 Propres subventions d'investissements	0.00		0.00		0.00	
57 Subventions des investissements à redistribuer	0.00		0.00		0.00	
58 Investissements extraordinaires	0.00		0.00		0.00	
5 Total dépenses	7'485'795.49		12'012'000.00		6'690'192.45	

RECETTES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles		39'417.63		0.00		0.00
61 Remboursement de tiers		0.00		0.00		0.00
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		0.00		0.00		0.00
63 Subventions d'investissements acquises		267'769.46		325'000.00		760'709.60
64 Remboursement de prêts		0.00		0.00		0.00
65 Report de participations		0.00		0.00		0.00
66 Remboursement de propres subventions		0.00		0.00		0.00
67 Subventions d'investissements à redistribuer		0.00		0.00		0.00
68 Recettes d'investissements extraordinaire		0.00		0.00		0.00
6 Recettes		307'187.09		325'000.00		760'709.60

e. Comptes des investissements par fonction

Compte des investissements		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	72'500.00	39'417.63	0.00	0.00	9'477.05	0.00
1	Ordre et sécurité publics - défense	0.00	96'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	Formation	6'585'583.87	0.00	10'100'000.00	0.00	5'009'627.90	400'000.00
6	Trafic et télécommunication	67'262.87	0.00	80'000.00	0.00	194'783.20	0.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	705'546.35	130'261.30	1'753'000.00	288'000.00	605'511.40	204'189.60
8	Economie publique	54'902.40	41'508.16	79'000.00	37'000.00	870'792.90	156'520.00
Totalisation		7'485'795.49	307'187.09	12'012'000.00	325'000.00	6'690'192.45	760'709.60

Le principal investissement pour l'année 2024 est l'avancement du chantier de la nouvelle école de Neirivue.

Au chapitre de l'approvisionnement en eau, seule la moitié (705'546.36 CHF) du montant prévus au budget (1'753'000.00 CHF) a été utilisé. Les travaux d'interconnexion du CAD de Neirivue avec celui de Gaby Beaud ont pu être payé sur l'année 2024.

f. Bilan

Compte	Désignation	Bilan au 1.1.2024	31.12.2024
1	ACTIF	31'919'803.05	41'655'902.12
10	Patrimoine financier	8'688'941.91	11'367'348.78
100	Disponible et placements à court terme	394'077.41	783'399.84
101	Créances	-1'765'526.09	-2'216'790.91
102	Placements financiers	199'261.09	0.00
104	Actifs de régularisation	3'370'929.50	3'860'539.85
107	Placements financiers	390'000.00	390'000.00
108	immobilisation corporelle du PF	6'100'200.00	8'550'200.00
14	Patrimoine administratif	23'230'861.14	30'288'553.34
140	Immobilisation corporelles PA	22'664'741.14	29'722'433.34
145	Participation	566'120.00	566'120.00
2	PASSIF	-31'919'803.05	-41'655'902.12
20	Capitaux de tiers	-19'883'708.34	-26'461'131.76
200	Engagements courants	-1'119'356.73	-1'878'218.52
201	Engagements financiers à court terme	-104'401.74	-140'129.86
204	Passifs de régulation RG	-321'781.90	-341'596.28
205	Provision à court terme	0.00	0.00
206	Engagements financiers à long terme	-18'338'167.97	-24'101'187.10
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	0.00	0.00
29	Capital propre	-12'036'094.71	-15'194'770.36
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2'851'520.22	-3'045'947.78
295	Réserves liées au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00
296	Réserves liées au retraitement du PF	0.00	0.00
299	Excédent + ou Découvert - du bilan	-9'184'574.49	-12'148'822.58

g. Tableau des flux de trésorerie

Libellé	CHF
ACTIVITE OPERATIONNELLE	
Résultat total du compte de résultats	2'964'248.09
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités 33	388'685.66
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités 466	-153'061.22
(-) augmentations / (+) diminutions des créances et engagements actifs	650'525.91
(-) augmentations / (+) diminutions des marchandises et travaux en cours	0.00
(-) augmentations / (+) diminutions des actifs de régularisation	-489'610.35
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0.00
(+) augmentations / (-) diminutions des créances et engagements passifs	758'861.79
(+) augmentations / (-) diminutions des provisions	0.00
(+) augmentations / (-) diminutions des passifs de régularisation	19'814.38
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	194'427.56
(-) Prélèvement réserve de réévaluation du PA	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	4'333'891.82
ACTIVITE INVESTISSEMENT	
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	-7'178'608.40
Réévaluations du patrimoine administratif (retraitements liés au MCH2)	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-7'178'608.40
(+) Vente / (-) Achat de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (comptes 107 et 108)	-2'450'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	-2'450'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-9'628'608.40
ACTIVITE FINANCEMENT	
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à court terme	35'728.12
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à long terme	5'648'310.89
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	5'684'039.01
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	389'322.43

h. Annexes aux comptes annuels

Annexe A – état du capital propre (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			15'194'770.36				
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'851'520.22	Attributions aux FS, capitaux propres				Prélèvements sur les FS, capitaux propres				2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3'045'947.78
29001.00	Financement spécial eau - maintien de la valeur	2'785'077.61									29001.00	Financement spécial eau	2'785'077.61
29001.02	Financement spécial eau - équilibre du compte	381'739.15	35	Equilibre du compte approvisionnement en eau potable		128'577.76					29001.02	Financement spécial eau - équilibre du compte	510'316.91
29002.00	Financement spécial eaux usées - maintien de la valeur	-129'907.69									29002.00	Financement spécial eaux usées	-129'907.69
29002.02	Financement spécial eaux usées - équilibre du compte	-185'388.85	35	Equilibre du compte approvisionnement en eau usée		65'849.80					29002.02	Financement spécial eaux usées - équilibre du compte	-119'539.05

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserves liées au retraitement PA	0.00	Attributions liée à la réserve de retraitement				Prélèvements liée à la réserve de retraitement				2950	Réserves liées au retraitement PA	0.00
29500.00	Réserve retraitement PA	0.00									29500.00	Réserve retraitement PA	0.00
29501.00	Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00									29501.00	Réserve retraitement approvisionnement eau	0.00
29502.00	Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00									29502.00	Réserve retraitement traitement eaux usées	0.00

Capitaux propres au 1er janvier			Changements année courante						Capitaux propres au 31 décembre				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
2960	Réserves liées au retraitement du PF	0.00	Attributions liée à la réserve de retraitement				Prélèvements liée à la réserve de retraitement				2960	Réserves liées au retraitement du PF	0.00
29600.00	Réserve retraitement PF	0.00									29600.00	Réserve retraitement PF	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	motifs		CHF	Comptes	Libellés	CHF
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	9'184'574.49	Excédent de produit				Déficit				299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	12'148'822.58
29900.00	Résultat / Fortune annuel	0.00			Résultat exercice 24	2'964'248.09							2'964'248.09
29901.01	Fortune nette												0.00
29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	9'184'574.49									29990.00	Résultat cumulés des années précédentes	9'184'574.49

Annexe D – tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés mis en place MCH2 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Virement investissement / transfert PF 31.12.2024	Virement subvention / transfert PF 31.12.2024	Par contre l'Valeur des investissements au bilan au 31.12.24	Amortissement annuel planifié 2024	Total compte amortissement cumulé	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
1400	Terrains (bâti et non bâti)	0.00	0.00	0.00						
1401	Routes et voies de communication	4'822'455.55	1'458'559.51	4'986'375.75	122'165.27	0.00	3'608'541.02	124'659.39	1'583'218.90	3'525'322.12
14010.03	Route HI	2'963'903.80	949'034.74	3'127'824.00	67'262.87	0.00	2'195'086.87	79'195.60	1'027'230.34	2'167'856.53
	Route réévaluation	2'937'765.65	949'034.74	2'937'765.65			2'937'765.65	79'195.60	1'027'230.34	1'910'535.31
	Les Rafarts (prévu en 22 mais reporté sur 23, reporté sur 24)	261'381.15	0.00	190'058.35	59'190.50		249'248.85			249'248.85
	Liaison piétonne Lessac Village - Lessac gare (sur 25)	330'000.00	0.00	0.00	8072.37		8072.37			8072.37
14010.04	Route Forestière HI	1'113'419.90	498'331.30	1'113'419.90	54'902.40		1'168'322.30	2'783.50	526'166.80	642'155.50
14010.05	Route alpestre HI	745'131.85	11'193.47	745'131.85	0.00	0.00	745'131.85	18'628.29	29'821.76	715'310.09
	Rte des Prés (ponçon 1-2)	387'738.95	11'183.47	387'738.95			387'738.95	9'693.47	20'886.94	366'852.01
	Rte des Prés (3)	357'392.90	0.00	357'392.90			357'392.90	8'934.82	8'934.82	348'458.08
1402	Aménagement des cours d'eau	699'005.50	453'593.76	699'005.50	0.00	0.00	699'005.50	30'954.47	484'548.23	214'457.27
14020.00	Travaux endiguements	699'005.50	453'593.76	699'005.50	0.00	0.00	699'005.50	30'954.47	484'548.23	214'457.27
1403	Autres ouvrages de génie civil	11'979'648.41	1'944'256.46	11'683'880.47	705'546.35	0.00	12'389'428.82	151'159.71	2'095'416.17	10'294'101.65
14030.08	Ouvrage génie civil HI	530'737.80	42'892.76	530'737.80	0.00	0.00	530'737.80	19'522.13	58'814.89	471'922.91
	Ouvrage génie civil réévaluation	300'385.85	35'982.20	300'385.85			300'385.85	9'011.57	44'993.77	
	Assainissement butte de tr 300m MO	230'351.95	6'910.56	230'351.95			230'351.95	6'910.56	13'821.12	
	Assainissement butte de tr 300m NE	0.00	0.00	0.00			0.00			
14031.04	Concept eau HI EP	11'292'282.76	1'881'180.45	10'996'514.82	705'546.35	0.00	11'702'061.17	134'116.28	2'015'296.73	9'686'764.44
	Concept eau HI réévaluation	9'520'264.40	1'880'683.89	9'567'034.96			9'567'034.96	124'587.94	2'005'251.83	7'961'783.13
	La Bath (décompte final)	41'324.75	516.56	41'324.75			41'324.75	516.56	1'033.12	40'291.63
	La Cernia-La Tréle 2022-2023	646'376.76	0.00	702'942.16	29'239.15		746'271.31	9'011.78	9'011.78	737'259.53
	L'Vele Pallon 2023	119'078.05	0.00	180'784.75	119'078.05		299'862.80			299'862.80
	Allières 2023	900'000.00	0.00	32'096.30	278'985.65		31'181.95			31'181.95
	La Tsarère 2023	0.00	0.00	54'331.90			54'331.90			54'331.90
	RMC Télégestion	64'879.80	0.00	0.00	64'879.80		64'879.80			64'879.80
	Grand Plancher	0.00	0.00	0.00	217'273.70		217'273.70			217'273.70
	Taxe de raccordement	0.00	0.00	0.00						
14032.04	Canalisation HI EU	156'627.85	20'183.25	156'627.85	0.00		156'627.85	1'121.30	21'304.55	135'323.30
	Canalisation HI réévaluation	89'703.30	20'183.25	89'703.30			89'703.30	1'121.30	21'304.55	88'581.75
	L'Vele Pallon 2023	61'362.40	0.00	61'362.40			61'362.40			61'362.40
	La Tsarère 2023	5562.15	0.00	5562.15			5562.15			5562.15
	Taxe de raccordement	0.00	0.00	0.00						
1404	Bâtiments	17'527'340.10	834'278.83	9'514'662.29	6'658'083.87	102'003.70	16'079'542.46	-20'110.29	814'168.54	15'256'373.92
14040.01	Chauffage à distance	133'333.60	730'862.76	133'333.60	72'500.00		1405'836.40	39'715.78	770'578.54	635'257.86
	CAD Réévaluation 22	132'859.35	730'862.76	132'859.35			132'859.35	39'715.78	770'578.54	553'280.81
	Interconnexion Gaby Beaud (début travaux 2023)	9477.05	0.00	9477.05	72'500.00		819'77.05	0.00	0.00	819'77.05
14040.13	Bâtiments scolaire nulle école NE	16'000'000.00	0.00	7'987'122.19	6'585'583.87		14'572'706.06			14'572'706.06
	Nv bâtiment scolaire, début construction	16'000'000.00	0.00	7'987'122.19	6'585'583.87		14'572'706.06	0.00	0.00	14'572'706.06
14040.15	Classe ancien atelier couture, rte Intyamom 52 NE	102'003.70	62'586.07	102'003.70		102'003.70				0.00
14041.00	Infrastructure sportive	92'000.00	40'830.00	92'000.00				-62'586.07	2'760.00	43'500.00
1405	Forêts	174'542.70	0.00	174'542.70						174'542.70
14050.01	Forêt Lessac	165'733.75	0.00	165'733.75						165'733.75
14050.02	Forêt Monbovon	8'808.95	0.00	8'808.95						8'808.95
1406	Biens meubles	560'802.74	105'077.72	402'240.70	0.00	0.00	402'240.70	39'436.30	144'514.02	257'726.68
14060.07	Véhicule service du feu	158'562.04	0.00	0.00	0.00	0.00				
14060.06	Machines, véhicules HI	402'240.70	105'077.72	402'240.70			402'240.70	39'436.30	144'514.02	257'726.68
	Véhicule réévaluation	115'877.70	105'077.72	115'877.70			115'877.70	10'800.00	115'877.70	-0.02
	Véhicule multifonction (mis en service 23 - amorti dès 24)	286'363.00	0.00	286'363.00			286'363.00	28'636.30	28'636.30	257'726.70
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		566'120.00		566'120.00						566'120.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	566'120.00	-	566'120.00						566'120.00
14520.00	participation Corporation forestière Moléson	513'400.00	-	513'400.00						513'400.00
14540.01	Saldes Actions	52'720.00	-	52'720.00						52'720.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1'812'951.30		6'090'000.00	0.00	0.00				8'550'200.00
1080	Terrains non bâtis	-	-	400'000.00						790'200.00
10800.03	Terrain carrière NE	-	-	400'000.00						400'000.00
10800.05	Terrain en zone indus. MO	-	-	102'000.00						102'000.00
10800.06	Terrains Neirvée	-	-	0.00	380'000.00					380'000.00
1084	Bâtiments	1'812'951.30		5'690'000.00						7'760'000.00
10840.01	Immeuble AL - Auberge de l'Ange	230'574.80		1'100'000.00						1'100'000.00
10840.02	Immeuble AL - rue Jean-Marie Musy 11	838'484.30		1'260'000.00						1'260'000.00
10840.03	Immeuble LE - ancienne école rte Buth 15	45'021.50		950'000.00						950'000.00
10840.04	Immeuble MO - La Villa - rte du Lac 9	37'482.17		1'080'000.00						1'080'000.00
10840.08	Immeubles MO - Les Mélézes - rte Allières 2	32'404.85		1'300'000.00						1'300'000.00
10840.09	Bâtiment école Albeuve			500'000.00						500'000.00
10840.10	Bâtiment école Montbovon			480'000.00						480'000.00
10840.11	Bâtiment ancienne école Neirvée			550'000.00						550'000.00
10840.12	Bâtiment ancien atelier de couture			540'000.00						540'000.00
10840.13	Bâtiment ancien local feu Neirvée			190'000.00		190'000.00				
1086	Biens meubles PF	-	-	0.00	0	0				0.00
10860.00	Véhicule service du feu	-	-	0.00						0.00
Subvention d'investissement				6'984'121.76		267'769.46		153'061.22		7'098'830.00
2086	Subvention d'investissement			6'984'121.76	0.00	267'769.46	7'098'830.00	153'061.22		7'098'830.00
20860.00	Subvention d'investissement Confédération			248'385.14	533'346.76	64'000.00	577'200.11	2'036.05	268'481.19	577'250.71
20861.00	Subvention d'investissement Cantons			229'412.68	694'940.74	73'508.16	749'390.75	19'058.15	248'470.83	749'390.75
20861.01	Subvention d'investissement endiguements			34'1030.32	229'159.00	0.00	209'649.55	28'509.45	369'539.77	209'649.55
20861.10	Subvention investiss. Approvisionnement eau			835'777.79	4'140'328.21	65'000.00	4'143'112.01	61'516.20	897'293.99	4'143'112.01
20861.20	Subvention investiss. Traitement eaux usées			16'662.51	49'987.49	0.00	49'154.38	833.13	17'495.64	49'154.38
20864.00	Subvention investiss. Entr. Publique			4'054.45	6'757.35	0.00	6'487.05	270.30	4'324.75	6'487.05
20865.00	Subvention investiss. Entr. Privée			109'930.30	286'181.20	0.00	286'778.40	9'402.80	119'333.10	286'778.40
20866.00	Subvention investiss. Oran. Privée non lucrative			14'000.00	286'000.00	0.00	284'000.00	2'000.00	16'000.00	284'000.00
20867.00	Subvention investiss. Tiers ménage privé			86'412.79	797'421.01	65'261.30	851'307.17	11'375.14	97'787.93	851'307.17

Annexe E – Engagement hors bilan (art. 18 al. 1 let. g LFCO)

	2023	2024
Cycle d'orientation de de la Gruyère	fr. 1'798'589	fr. 1'850'027
Association pour le home de l'Intyamon, Villars-s-Mo	fr. 569'563	fr. -783'908
Association pour l'épuration des eaux usées de AICG	fr. 278'736	fr. 311'629
Autres Association régionale la Gruyère ARG	fr. -76'487	fr. -95'625
Total	fr. 2'570'401	fr. 1'282'123

Annexe F – Indicateurs financiers

	2024	2023	2022
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	172%	148%	39%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	47%	-3%	36%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	1%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	181%	142%	92%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	49%	46%	28%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	4%	3%	3%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	5575	4102	1103
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	30%	-2%	8%

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	2024	2023	2022		
Capitaux de tiers	20	26'461'131.76	19'883'708.34	15'691'552.51	
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	1'282'123.00	2'570'401.00	2'387'511.00	
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	7'098'830.00	6'984'121.76	6'320'504.00
Patrimoine financier	-	10	11'367'348.78	8'688'941.91	10'028'815.24
= Dette nette		9'277'075.98	6'781'045.67	1'729'744.27	
Revenus fiscaux	40	5'390'986.90	4'574'886.85	4'455'852.95	
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)		172.08%	148.22%	38.82%	

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Un taux entre supérieur à 150% est considéré comme mauvais.

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (succession, impôt sur les gains immobiliers, etc) peuvent influencer la valeur de l'indicateur.

Annexe F – Indicateurs financiers

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		2024	2023	2022
Solde du compte de résultats		2'964'248.09	423'288.94	627'787.52
Amortissement du PA	+	33 388'685.66	342'907.20	346'930.63
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35 194'427.56	179'617.15	7'564.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45 -	968'956.05	93'659.99
Réévaluations emprunts PA	+	364		-
Réévaluations participations PA	+	365		-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366		-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466 153'061.22	136'081.34	138'129.65
Amortissements supplémentaires	+	383		-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387		-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487		-
Attributions au capital propre	+	389		-
Prélèvements sur le capital propre	-	489		-
Réévaluations PA	-	4490		-
= Autofinancement		3'394'300.09	-159'224.10	750'493.27
Immobilisations corporelles		50 7'485'795.49	6'176'792.45	3'074'763.81
Investissements pour le compte de tiers	+	51		
Immobilisations incorporelles	+	52		
Prêts	+	54		
Participations et capital social	+	55 -	513'400.00	
Propres subventions d'investissements	+	56		
Investissements extraordinaires	+	58		
= Investissements bruts		7'485'795.49	6'690'192.45	3'074'763.81
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60 39'417.63		114'145.63
Remboursements	+	61 -		
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62		
Subventions d'investissements acquises	+	63 267'769.46	760'709.60	848'139.65
Remboursement de prêts	+	64		
Transfert de participations	+	65		
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66		
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68		
= Recettes d'investissement		307'187.09	760'709.60	962'285.28
Investissements bruts		7'485'795.49	6'690'192.45	3'074'763.81
Recettes d'investissement	-	307'187.09	760'709.60	962'285.28
= Investissements nets		7'178'608.40	5'929'482.85	2'112'478.53
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		47%	-3%	35.53%
(Autofinancement / Investissements nets)				

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 - 100%

Récession : 50 – 80%

Annexe F – Indicateurs financiers

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2024	2023	2022
Charges d'intérêt	340	189'132.74	104'743.09	54'349.56
Revenus des intérêts	- 440	23'797.94	25'371.08	24'732.96
= Charges d'intérêts net		165'334.80	79'372.01	29'616.60
Revenus fiscaux	40	5'390'986.90	4'574'886.85	4'455'852.95
Patentes et concessions	+ 41	274'980.90	243'433.10	223'947.20
Taxes	+ 42	1'480'506.55	1'543'599.69	2'072'235.86
Revenus divers	+ 43	-	-	5'711.35
Revenus financiers	+ 44	3'020'321.43	424'543.03	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-	968'956.05	93'659.99
Revenus de transfert	+ 46	1'031'804.57	1'078'391.98	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+ 48	9'493.18	600.00	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-	-	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	-	-	-
= Revenus courants		11'208'093.53	8'834'410.70	9'044'960.73
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		1%	1%	0.33%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)				

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Avec un taux de 1%, nous sommes bon au niveau des charges d'intérêt par rapport à nos revenus.

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		2024	2023	2022
Engagements courants	200	1'878'218.52	1'119'356.73	1'275'130.89
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+ 200	1'282'123.00	2'570'401.00	2'387'511.00
Engagements financiers à court terme	+ 201	140'129.86	104'401.74	9'578.70
Instruments financiers dérivés	- 2016	-	-	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	24'101'187.10	18'338'167.97	13'395'565.92
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	7'098'830.00	6'984'121.76	6'320'504.00
= Dette brute		20'302'828.48	12'577'804.68	8'359'771.51
Revenus fiscaux	40	5'390'986.90	4'574'886.85	4'455'852.95
Patentes et concessions	+ 41	274'980.90	243'433.10	223'947.20
Taxes	+ 42	1'480'506.55	1'543'599.69	2'072'235.86
Revenus divers	+ 43	-	-	5'711.35
Revenus financiers	+ 44	3'020'321.43	424'543.03	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-	968'956.05	93'659.99
Revenus de transfert	+ 46	1'031'804.57	1'078'391.98	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+ 48	9'493.18	600.00	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-	-	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	-	-	-
= Revenus courants		11'208'093.53	8'834'410.70	9'044'960.73
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		181%	142%	92%
(Dette brute / revenus courants)				

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. Entre 150% et 200%, le taux est considéré comme mauvais.

Annexe F – Indicateurs financiers

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2024	2023	2022
Immobilisations corporelles		50 7'485'795.49	6'176'792.45	3'074'763.81
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-	-
Prêts	+	54	-	-
Participations et capital social	+	55 -	513'400.00	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-	-
Investissements extraordinaires	+	58	-	-
= Investissements bruts		7'485'795.49	6'690'192.45	3'074'763.81
Charges de personnel		30 1'137'985.37	1'031'471.70	1'361'671.30
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31 1'798'003.16	1'875'219.68	3'202'104.29
Réévaluations sur créances	-	3180		
Charges financières	+	34 476'235.11	403'456.73	235'511.76
Réévaluations, immobilisations PF	-	344		2'587.30
Charges de transfert	+	36 4'248'508.58	4'574'544.20	3'263'390.47
Réévaluations, emprunts PA	-	364		
Réévaluations, participations PA	-	365		
Amortissements, subventions d'investissements	-	366		
Charges de personnel extraordinaires	+	380		
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381		
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840 -		
Charges de transfert extraordinaires	+	386		
= Dépenses courantes		7'660'732.22	7'884'692.31	8'060'090.52
Dépenses courantes		7'660'732.22	7'884'692.31	8'060'090.52
Investissements bruts	+	7'485'795.49	6'690'192.45	3'074'763.81
Dépenses totales		15'146'527.71	14'574'884.76	11'134'854.33
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		49%	46%	28%
(Investissements bruts / Dépenses totales)				

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Un taux supérieur à 40% représente un effort d'investissement très élevé.

Annexe F – Indicateurs financiers

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		2024	2023	2022
Charges d'intérêts		340 189'132.74	104'743.09	54'349.56
Revenus des intérêts	-	440 23'797.94	25'371.08	24'732.96
Amortissements du patrimoine administratif	+	33 388'685.66	342'907.20	346'930.63
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364		
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365		
Amortissements subventions d'investissements	+	366		
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466 153'061.22	136'081.34	138'129.65
= Service de la dette		400'959.24	286'197.87	238'417.58
Revenus fiscaux		40 5'390'986.90	4'574'886.85	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41 274'980.90	243'433.10	223'947.20
Taxes	+	42 1'480'506.55	1'543'599.69	2'072'235.86
Revenus divers	+	43 -	-	5'711.35
Revenus financiers	+	44 3'020'321.43	424'543.03	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45 -	968'956.05	93'659.99
Revenus de transfert	+	46 1'031'804.57	1'078'391.98	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48 9'493.18	600.00	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-	-
= Revenus courants		11'208'093.53	8'834'410.70	9'044'960.73
PART DU SERVICE DE LA DETTE		4%	3%	3%
(Service de la dette / Revenus courants)				

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux inférieur à 5% est considéré comme une charge faible.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2024	2023	2022
Capitaux de tiers		20 26'461'131.76	19'883'708.34	15'691'552.51
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	1'282'123.00	2'570'401.00	2'387'511.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068 7'098'830.00	6'984'121.76	6'320'504.00
Patrimoine financier	-	10 11'367'348.78	8'688'941.91	10'028'815.24
= Dette nette		9'277'075.98	6'781'045.67	1'729'744.27
Population résidente permanente		1'664.00	1'653.00	1'568.00
DETTE NETTE PAR HABITANT		5575.17	4102.27	1103.15
(Dette nette / Population résidente permanente)				

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Toutefois, une valeur supérieur à 5'000 CHF par habitant reflète un endettement très important.

Annexe F – Indicateurs financiers

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		2024	2023	2022
Solde du compte de résultats		2'964'248.09	423'288.94	627'787.52
Amortissement du PA	+	33 388'685.66	342'907.20	346'930.63
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35 194'427.56	179'617.15	7'564.76
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45 -	968'956.05	93'659.99
Réévaluations emprunts PA	+	364	-	-
Réévaluations participations PA	+	365	-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466 153'061.22	136'081.34	138'129.65
Amortissements supplémentaires	+	383	-	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-	-
Attributions au capital propre	+	389	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	-	-
Réévaluations PA	-	4490	-	-
= Autofinancement		3'394'300.09	-159'224.10	750'493.27
Revenus fiscaux		40 5'390'986.90	4'574'886.85	4'455'852.95
Patentes et concessions	+	41 274'980.90	243'433.10	223'947.20
Taxes	+	42 1'480'506.55	1'543'599.69	2'072'235.86
Revenus divers	+	43 -	-	5'711.35
Revenus financiers	+	44 3'020'321.43	424'543.03	424'667.79
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45 -	968'956.05	93'659.99
Revenus de transfert	+	46 1'031'804.57	1'078'391.98	1'768'205.69
Revenus extraordinaires	+	48 9'493.18	600.00	679.90
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	-	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895 -	-	-
= Revenus courants		11'208'093.53	8'834'410.70	9'044'960.73
TAUX D'AUTOFINANCEMENT		30%	-2%	8.30%
(Autofinancement / Revenus courants)				

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

6. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22.03.2018 (LFCo)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14.10.2019 (OFCo)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/07012012-evacuation-epuration-des-eaux.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/Reglement_gestion_des_dechets_modifie_le_01.12.2015.pdf

Règlement communal du cimetière

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Services_techniques/Reglement_des_cimetieres.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

https://www.haut-intyamon.ch/fileadmin/user_upload/www.haut-intyamon.ch/Reglements/Economie/07012012-heures-ouverture-commerces.pdf